

Palais de justice de Toulouse



Fiche signalétique

Chiffres clés

Budget global : 81,25 M€ TTC
Effectif global dans le périmètre
du projet : 305 magistrats
et fonctionnaires
Construction neuve (Surface
hors œuvre nette): 13 200m²
Restructuration lourde (Surface
hors œuvre nette): 5 600m²
4 niveaux de parking en sous-sol
Une verrière de 700m² dominant
la grande salle des pas perdus

Acteurs de l'opération

Maîtrise d'ouvrage :

- Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) mandataire du maître d'ouvrage
- Direction des Services Judiciaires (DSJ)
- Secrétariat Général
- Direction Départementale de l'Équipement de Haute Garonne, conduite d'opération

Services affectataires :

- Cour d'Appel de Toulouse
- Tribunal de Grande Instance

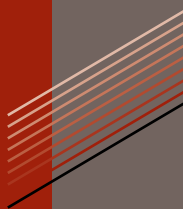
Maîtrise d'œuvre

et prestataires techniques :

- Pascal Prunet architecte
- Technip TPS, bureau d'études
- Véritas, contrôleur technique
- Jacobs, coordonnateur sécurité et protection de la santé

Entreprises :

- Spie Batignolles Ouest et Bourdarios



Sommaire



2

Histoire de l'opération
« Ici, depuis mille ans, la Justice
est rendue à Toulouse... »



8

De meilleures conditions
pour l'exercice de la Justice



12

Un chantier complexe...
et plein de surprises



18

Visite guidée



26

3 questions à l'architecte :
Pascal Prunet

Histoire de l'opération

**« Ici, depuis mille ans,
la Justice est rendue à Toulouse... »**

Sur les vestiges de la Porte Antique, dite Porte « narbonnaise », les siècles ont vu se succéder nombre de bâtiments emblématiques. Le château des comtes de Toulouse au XI^e siècle, le parlement et la Grand'chambre au XV^e siècle, la cour d'appel, la cour d'assises et l'ancienne prison devenue gendarmerie au XIX^e siècle... Ces édifices furent et demeurent autant de témoignages de l'autorité judiciaire à Toulouse, en un même lieu.

Le site du palais de justice de Toulouse, place du Salin, abritait la cour d'appel, la cour d'assises de Haute-Garonne, la plupart des services du tribunal de grande instance (TGI) et d'instance. Au fil du temps, par manque d'espace, des services de la cour d'appel et du TGI ont dû être délocalisés : affaires familiales, service administratif régional... En 1992, le schéma directeur de la Haute-Garonne a démontré que le manque d'espace et la vétusté des locaux grevaient le fonctionnement du TGI. Ce constat, et la décision de maintenir sur place l'institution judiciaire, ont conduit à programmer une opération d'extension restructuration du palais, principalement destinée à améliorer le fonctionnement du TGI. Dans cette idée, deux parcelles donnant sur les allées Jules-Guesde ont été acquises de part et d'autre du tribunal d'instance pour accroître le potentiel foncier du site.

Elaboré en 1994 par l'APIJ, en étroite collaboration avec les juridictions, le programme prévoit : d'une part de restructurer profondément le bâtiment historique du TGI, dont tous les planchers seront reconstruits et dont seules les façades inscrites seront conservées ; d'autre part de démolir l'ancienne gendarmerie, de faible valeur patrimoniale, qui sera remplacée par un bâtiment neuf ; enfin de restructurer et d'étendre le tribunal d'instance qui devient partie intégrante du nouvel ensemble immobilier. En janvier 2000, le tribunal pour enfants et le tribunal d'instance sont installés dans un bâtiment acquis par le Ministère en 1998, rue Camille Pujol, à 3 km du site du palais de justice, en vue de libérer des espaces. Des travaux de restructuration de l'immeuble avaient été effectués en 1999 en vue de cette installation.

La mise en œuvre du programme a été complexifiée par la décision de maintenir la continuité du service public judiciaire sur site pendant toute la durée de l'opération. Une série d'opérations tiroirs et de déménagements partiels a donc été planifiée, entraînant un découpage des travaux en deux grandes tranches, respectivement divisées en trois et deux étapes successives, pour un chantier qui aura duré 10 ans au total.



L'amélioration fonctionnelle s'étend à tous les locaux : ici, un bureau et une salle de réunion.







Les couleurs reprennent celles typiques de la ville de Toulouse.



Une des façades du bâtiment.



Le volume ovale se détache de la façade, il en est l'élément emblématique.



La lumière naturelle a été privilégiée tout en permettant aux utilisateurs de se protéger des rayons du soleil au moyen de brise-soleil.

De meilleures conditions pour l'exercice de la Justice

REGROUPEMENT ET AMÉLIORATIONS FONCTIONNELLES DES JURIDICTIONS

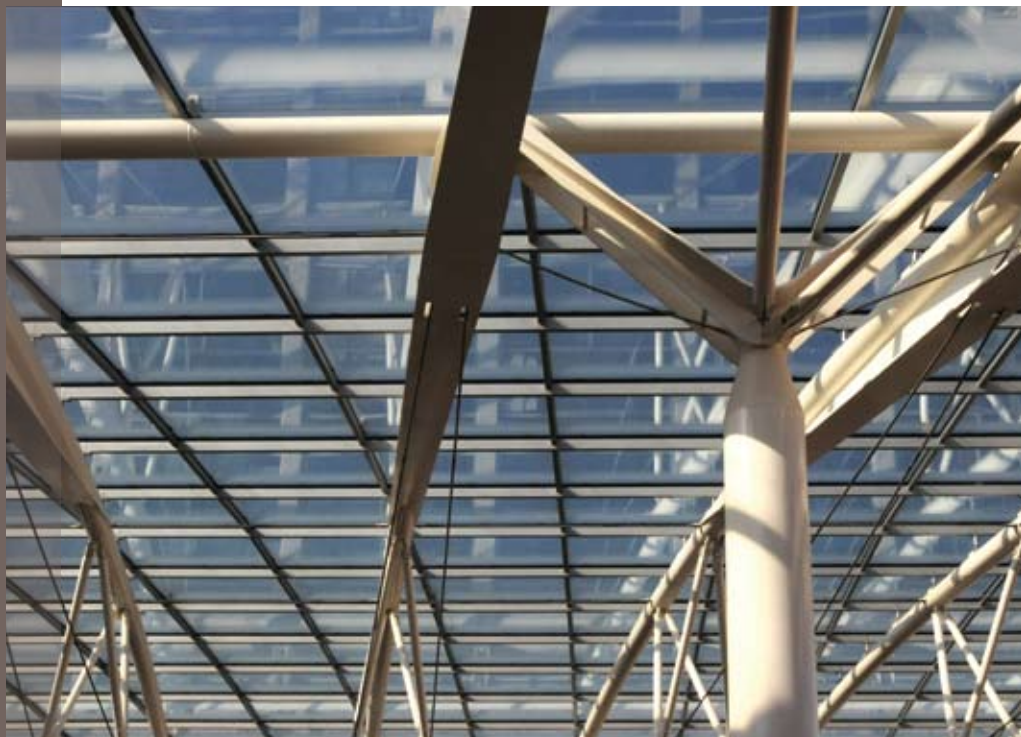
Ces améliorations de différentes natures sont rendues possibles par le regroupement des principales juridictions toulousaines sur un même îlot : cour d'appel, cour d'assises et tribunal de grande instance, dont le service du tribunal pour enfants qui s'est trouvé délocalisé le temps des travaux. Seul le tribunal d'instance reste relogé en-dehors du site, dans l'immeuble de la rue Camille Pujol. Ces juridictions étaient déjà présentes sur site avant le début de l'opération, mais dans des conditions de fonctionnement plus difficiles, notamment en raison du manque d'espace et de la vétusté de certains locaux. A titre d'exemple, le tribunal de grande instance était divisé spatialement entre le bâtiment historique et celui de l'ancienne gendarmerie, sans liaison bâtie entre les deux implantations. Les problèmes de surface ont été résolus notamment grâce à l'extension des bâtiments existants, entraînant un passage de 5945m² à 11 161m² de surface utile pour le TGI.

Cette amélioration fonctionnelle s'étend à tous les types de locaux, et notamment ceux des archives. Les locaux principaux sont situés en sous-sol du palais de justice, avec une superficie de 580m² de surface utile. Des relais d'archivage intermédiaire sont répartis dans les différents services en étages. Les scellés aussi, disposent d'espaces de stockage dédiés et sécurisés dans les sous-sols.

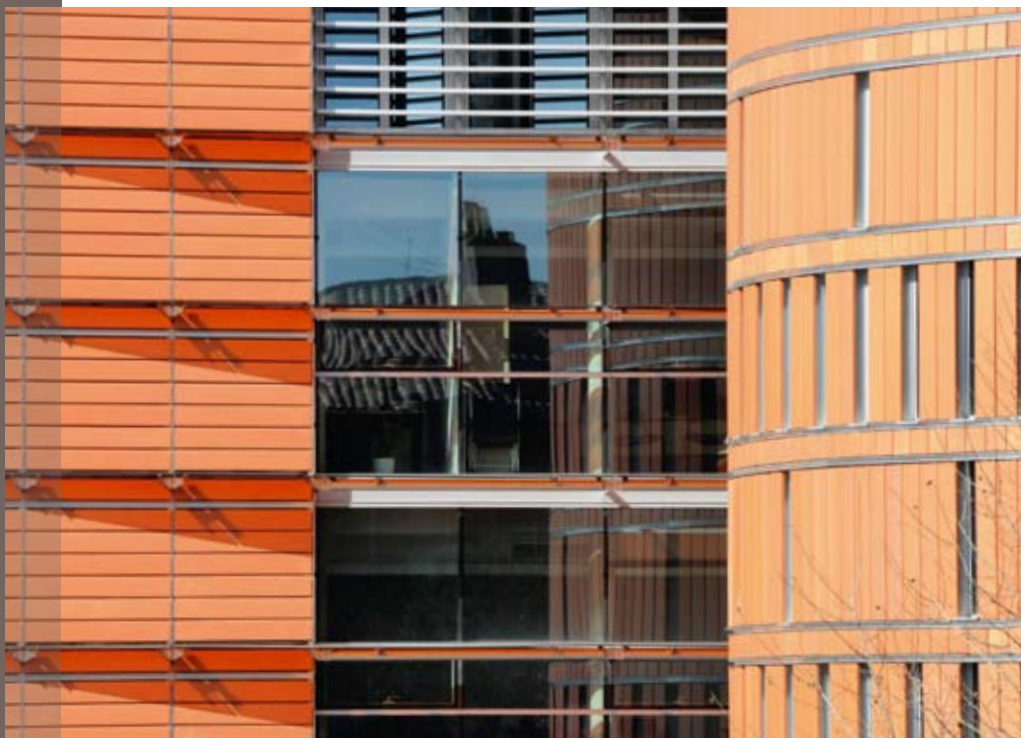
Au nombre des installations rénovées ou créées, le projet compte en outre une bibliothèque multimédia, un parking sous-terrain pour les juridictions, des locaux tertiaires confortables éclairés naturellement...

ACCUEIL DU PUBLIC

Le nouveau palais de justice de Toulouse propose désormais d'excellentes conditions d'accueil du public : 1 895m² dédiés, dont 1 459m² pour la salle des pas perdus et le guichet unique du greffe, tout en lumière naturelle, grâce à la verrière qui couronne cet espace. Le confort thermique est assuré par un plancher chauffant et rafraîchissant. Le guichet unique du greffe (GUG), concept qui n'existait pas encore au moment de l'écriture du programme, a été rajouté en cours de chantier afin de doter le nouveau TGI de Toulouse de toutes les fonctionnalités d'un palais de justice moderne. D'une surface de 56m², il comprend des bureaux privatifs et des espaces de confidentialité où les justiciables peuvent effectuer certaines démarches courantes de retrait de dossiers, dépôt de pièces complémentaires, etc.



Une grande verrière de 700m² coiffe la salle des pas perdus.



Le choix des matériaux participe à l'intégration du palais de justice dans le paysage urbain.

La nouvelle salle des pas perdus qui inclut également des espaces d'attente ainsi qu'une écritoire, dessert directement les différents espaces d'accueil et de réception du public. Un espace d'accueil vitré, situé au cœur de la salle, permet de renseigner et d'orienter les justiciables. Cet espace est complété par un affichage dynamique qui indique en temps réel les horaires des audiences et leur emplacement. Toutes les salles d'audiences sont directement accessibles au public par la salle des pas perdus.

Les salles d'audiences, deux avant l'opération de rénovation extension, sont désormais au nombre de sept : deux salles d'audiences pénales, quatre civiles et une mixte. Toutes sont neuves et dotées d'un éclairage naturel en premier jour. Dans le cylindre qui marque l'angle du palais de justice, la plus vaste d'entre elles, dédiée au civil, est équipée de portes coulissantes incurvées qui permettent une ouverture complète sur la salle des pas perdus. Adaptées à des entretiens plus privés, quatre salles de conciliation ont également été incluses au programme – il n'y en avait pas auparavant dans le palais de justice – et aménagées à rez-de-chaussée, côté allées Jules-Guesde.

Le bon accueil des justiciables tient aussi à la construction de nouveaux locaux pour l'aide juridictionnelle et le conseil départemental de l'accès au droit. D'une surface de 125m², ils sont également situés en liaison directe avec la salle des pas perdus. Des avocats y proposent une consultation gratuite à certains horaires.

Enfin, le travail global mené sur la signalétique du nouveau palais de justice de Toulouse assure un confort d'usage tant pour les justiciables que pour les utilisateurs. Chacun des cinq bâtiments du palais est désigné par une couleur et une lettre, de A à E, et chaque local est désigné par un adressage à trois chiffres – étage et service.

SÛRETÉ, SÉCURITÉ ET TECHNOLOGIE

L'opération a également permis de proposer de meilleures conditions de sûreté pour les juridictions ; par le biais de dispositifs de contrôle d'accès accrus pour l'ensemble des locaux tertiaires (badges, vidéo portiers), de vidéo surveillance des zones sensibles et de renvois d'alarmes systématique pour les fonctions sensibles (accueils, audiences, bureaux de magistrats du pénal...). Un important travail sur les flux de personnes au sein du palais a été mené, et en particulier concernant le circuit détenus, qui a fait l'objet d'une réorganisation totale pour ne plus croiser aucune autre circulation. S'agissant des autres flux, ils sont distingués et répartis en trois circuits distincts : un circuit public qui comprend principalement la salle des pas perdus, le GUG, la conciliation, l'aide juridictionnelle et les salles d'audiences, ainsi que certaines circulations verticales. Une fois dans les étages, le flux de personnes est contrôlé par le biais de badges et de visiophones, et subdivisé en un circuit semi-public et un autre privé.

Le premier est réservé aux magistrats et fonctionnaires, ainsi qu'aux justiciables qui sont habilités à y accéder temporairement, pour un rendez-vous par exemple ; le second n'est pas accessible au public.

Les zones particulièrement sensibles sont sécurisées par vidéosurveillance, à chaque porte ou point d'utilisation du badge ; c'est notamment le cas du circuit détenu et des geôles situées au sous-sol. Pour assurer leur sécurité, les magistrats et fonctionnaires recevant du public dans leur bureau bénéficient en outre d'une pédale d'alarme : principalement le greffe, le juge d'application des peines, le juge des affaires familiales.

Un dispositif technologique général et des locaux techniques de qualité viennent compléter cet ensemble d'améliorations fonctionnelles : notamment bouclage des réseaux informatiques pour tout l'établissement avec l'utilisation de fibre optique. L'installation d'un système de visioconférence, présent dans une salle de réunion et deux salles d'audiences pénales, vise un double objectif de sécurité et de développement durable, puisque son utilisation entraîne la réduction des déplacements et transferts de détenus, en particulier dans le cadre des audiences pénales. Le dispositif a été intégré au programme du nouveau TGI en cours de route, afin de répondre aux exigences technologiques les plus pointues.



La salle des pas perdus, lieu d'accueil des justiciables.

Un chantier complexe...

et plein de surprises

Pour désigner l'architecte de l'opération, un concours a été organisé en 1994, conduisant le maître d'ouvrage à choisir le projet présenté par l'équipe conduite par Pascal Prunet, associé au bureau d'études Technip TPS. Les études de conception ont démarré à l'automne 1995 pour s'achever en 1997. La procédure de consultation des entreprises s'est engagée en début d'année suivante pour aboutir en 1999 à la désignation du groupement d'entreprises générales Sogea / Bourdarios / SPIE Citra Ouest.

La première phase, de 1999 à 2000, a permis de délocaliser le tribunal d'instance et le tribunal pour enfants, afin de desserrer les effectifs des juridictions restant sur site et de libérer de l'espace pour le chantier. Après une première campagne de fouilles archéologiques qui a conduit à l'intégration au projet d'un rempart médiéval, et la livraison d'une première tranche de locaux en septembre 2001, le projet et l'organisation du chantier ont dû être revus pour tenir compte à la fois de l'augmentation significative des besoins des juridictions, et de l'accroissement des fouilles archéologiques en raison de l'intérêt des découvertes. C'est ainsi que le chantier pour la réalisation de la 2^e phase n'a pu démarrer sur ces nouvelles bases qu'en décembre 2004, en intégrant un relevé photogrammétrique des vestiges du XIII^e siècle découverts: tour « de l'horloge » et rempart.

Il s'est alors produit un événement imprévu fin août 2005 avec la découverte des vestiges du « château narbonnais » datant de l'époque médiévale (XI^e au XVI^e siècle) à l'emplacement même de l'aile sud de l'ancien TGI démolie en avril 2005. Cette première découverte fût suivie par la mise au jour d'une partie de la tour romaine constituant la porte antique de la ville de Toulouse. Cette découverte, jugée d'une importance exceptionnelle par le ministère de la culture, a conduit le ministère de la Justice à faire réaliser par l'APIJ, anciennement AMOTMJ, la conservation des vestiges du château narbonnais et de la porte antique, et leur insertion dans le projet du nouveau palais de justice.

C'est ainsi que ces vestiges exceptionnels ont été mis en valeur et intégrés au palais de justice dans une crypte de 600m² environ, visitable par le public qui pourra y accéder depuis la salle des pas perdus. Malgré cela, le planning général de la construction n'a pas été retardé puisque la majeure partie du tribunal a été achevée après trois ans de travaux et inaugurée par Mme la ministre de la Justice le 11 avril 2008. L'ultime tranche de travaux : rénovation, recloisonnement de l'aile sud du TGI et rénovation du restaurant judiciaire s'étant achevée en février 2009.



Le chantier.



La crypte.





Les grandes étapes du chantier.





Visite guidée

Quand on se rend au palais de justice par le métro, on découvre la grande façade aux colonnes de béton des allées Jules Guesde, le cylindre rouge des salles d'audience qui borde le haut portique de verre et son emmarchement ouvrant sur la salle des pas perdus, et les arcades gothiques de la grand chambre...

Façade à l'échelle de la ville, implantée sur l'ancienne porte sud de Toulouse, qui exprime l'ancrage du nouveau palais dans l'histoire de la justice à Toulouse, l'ordre et l'autorité de l'institution, mais aussi la transparence de la justice, et l'ouverture de l'enclos judiciaire sur la vie de la cité.

Après avoir gravi les marches (qu'un monte-personne rend accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)), et traversé le haut rideau de verre du portique d'entrée, la salle des pas perdus, sorte de place couverte protégée par une verrière de 700m², met en relation les différents bâtiments qui constituent le palais. Son sol en granit noir constitue un socle pour les hautes colonnes des nouveaux bâtiments de béton et de verre qui la bordent à l'ouest et au sud, et répondent aux arcades de brique et aux enduits colorés des bâtiments anciens au nord et à l'est. Le visiteur/justiciable est accueilli au cœur de la salle des pas perdus, à la banque d'accueil du GUG, intégrée à un parallélépipède de verre, d'où il est dirigé vers les différents services, ou vers un interlocuteur précis.

Côté ouest, un jeu d'emmarchements et de rampes et un deuxième monte-personne donnent accès aux cinq salles d'audiences principales et aux différentes juridictions par des escaliers/ascenseurs. Côté est, un passage en pente douce longe les vestiges restaurés du mur de brique de l'enceinte médiévale de la ville (13/15e siècles), vers les deux salles d'audience du TPE. Les développements de la salle des pas perdus s'ouvrent sur des espaces plantés, la cour de l'ancien palais et ses palmiers en damier, et le jardin anglais. Ces espaces intégrés aux lieux de déambulation et d'attente ont pour but d'apporter des échappées sur l'extérieur, et un peu de douceur.



L'entrée du palais de justice.



La salle des pas perdus a conservé une partie du mur médiéval.



La Grand'Chambre et ses arcades gothiques datent du 15^{ème} siècle.



La cour de l'ancien palais constitue une échappée vers l'extérieur.



Une des salles de réunion.



Une des sept salles d'audience.



Salle d'audience dans le volume ovale.



Vue de nuit : la salle des pas perdus.

3 questions à l'architecte :

Pascal Prunet

Le palais de justice de Toulouse est l'un des premiers palais de justice du XXI^e siècle. Comment traiter la symbolique de la Justice aujourd'hui et dans un lieu aussi chargé d'histoire ?

L'un des enjeux majeurs du bâtiment est d'exprimer la transparence de la justice, la permanence de la justice, c'est pourquoi la salle des pas perdus est conçue comme une pièce urbaine qui met en relation l'espace de la rue et le cœur historique du palais, et ancre le bâtiment dans l'histoire de la justice à Toulouse, représentée par la façade aux arcades gothiques de la Grand'chambre, qui date du 15^{ème} siècle. La symbolique de la justice est aussi rappelée par des thèmes archétypaux, la colonnade, l'emmarchement de l'entrée.

Comment avez-vous traité le rapport avec la ville, pour ce bâtiment aux différentes facettes ?

Le bâtiment est en relation avec deux contextes urbains : d'une part celui de la ville ancienne, médiévale, dont l'espace a été en partie régularisé par les urbanistes du XIX^e siècle et par l'architecture néo-renaissance "romaine" de l'ancien palais; d'autre part celui des boulevards urbanisés aux XIX^e et XX^e siècles. Le projet situé à l'articulation de ces deux contextes, se raccorde d'un côté sur le gabarit des façades de l'ancien palais XIX^e, de l'autre sur celui de l'ex tribunal d'instance. Il n'y a donc pas de continuité de gabarit entre les deux façades, mais une transition assurée par les proportions des étages. L'angle est marqué par le pivot du volume ovale qui évoque l'entrée dans la ville ancienne et donne la prééminence à la façade du palais ouverte sur l'extérieur de la ville. La relation avec la ville se fait aussi par l'emploi de matériaux ou de couleurs.



La transparence de la verrière participe à la symbolique du lieu.



La passerelle reliant les bureaux surplombe la salle des pas perdus.

3 questions à l'architecte :

Pascal Prunet

Ce chantier a été très riche : dix ans en site occupé avec le maintien du service public et des découvertes archéologiques... Comment vous êtes-vous adapté ?

Le projet a été conçu il y a maintenant 15 ans. Le plus difficile est de faire qu'un projet résiste au temps, à l'évolution des moyens, des goûts... Mais l'architecture du bâtiment est assez contextuelle, et en même temps concernée par des considérations que le mouvement vers le développement durable a amplifié – d'ordre climatique notamment : bâtiment compact, espaces tampons comme la salle des pas perdus protégée par sa verrière, isolation par l'extérieur avec les revêtements de terre cuite, protection solaire avec les brise-soleil...

Les découvertes archéologiques n'ont jamais été une gêne, même s'il était trop tard pour en faire des éléments réellement constitutifs du projet, bien que sauvés et présentés pour partie. A contrario, les vestiges émergents – enceinte urbaine, Grand'chambre du XV^e siècle – ont été dès le début intégrés à la démarche du projet que l'on voulait ancrer dans l'histoire de la justice à Toulouse.

Le temps de la réalisation a surtout été long pour les utilisateurs du Palais dont la patience doit être saluée.

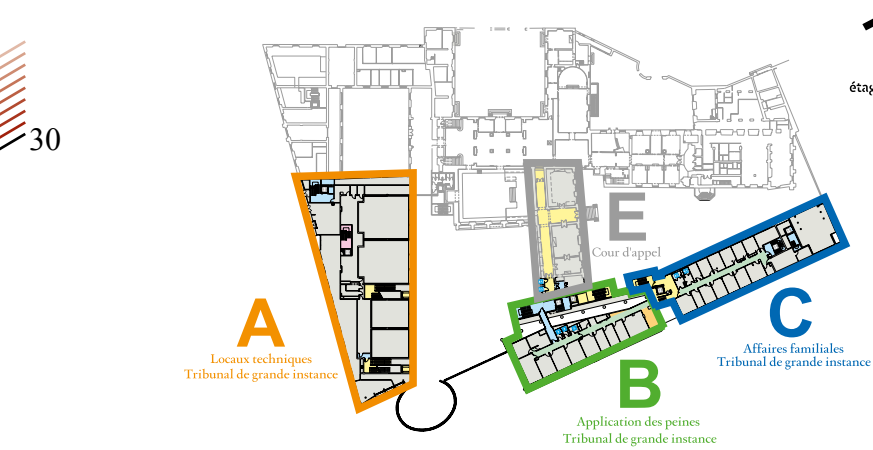
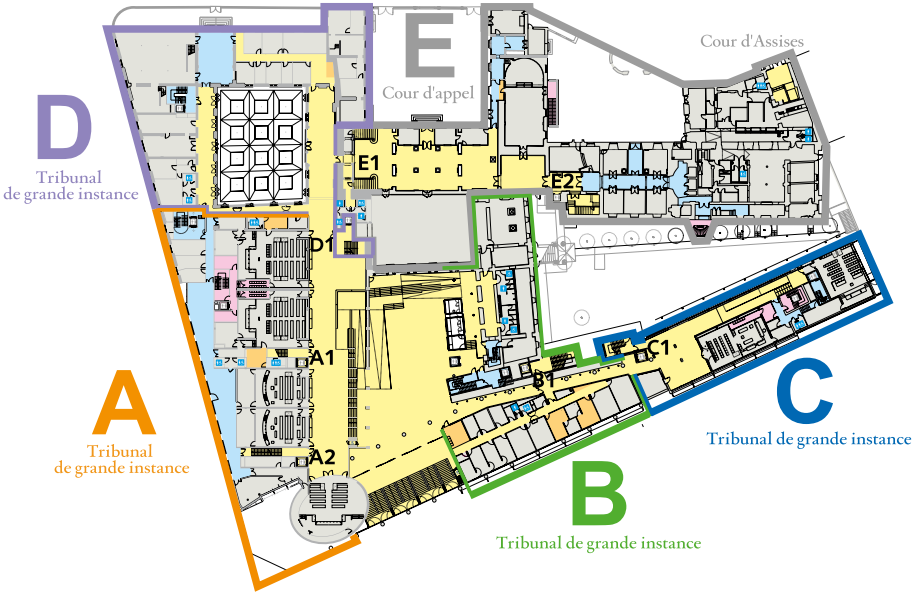


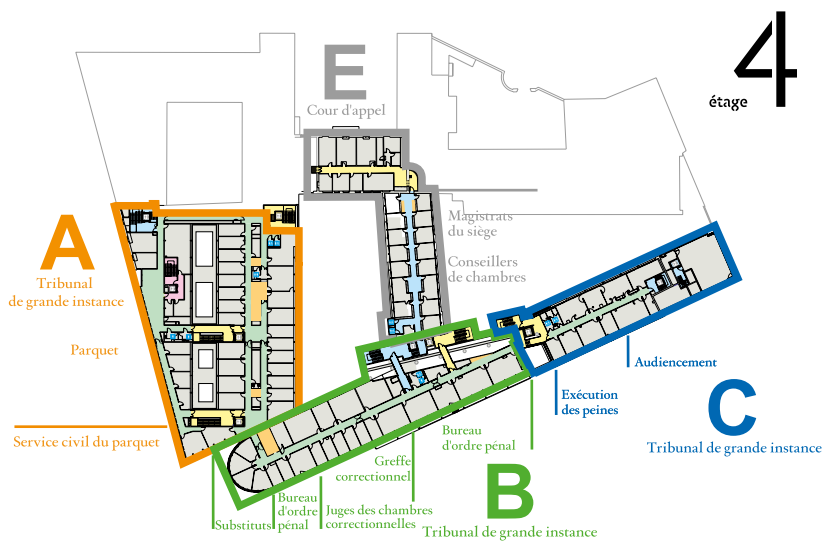
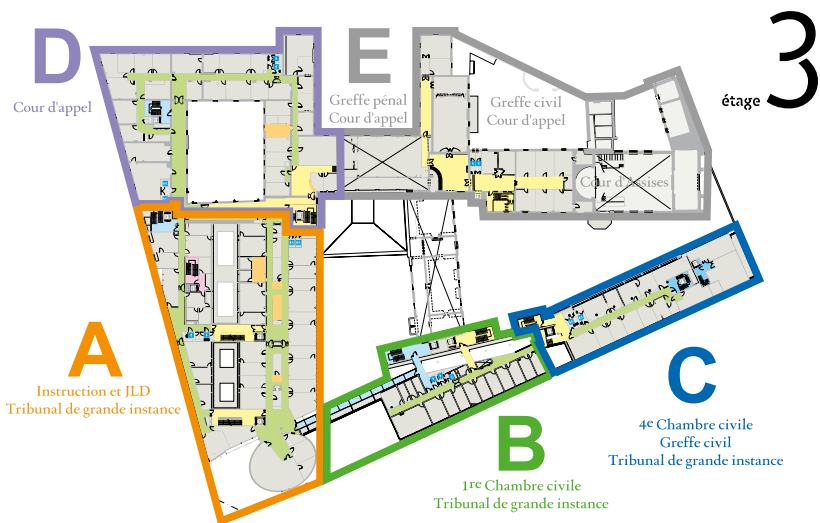
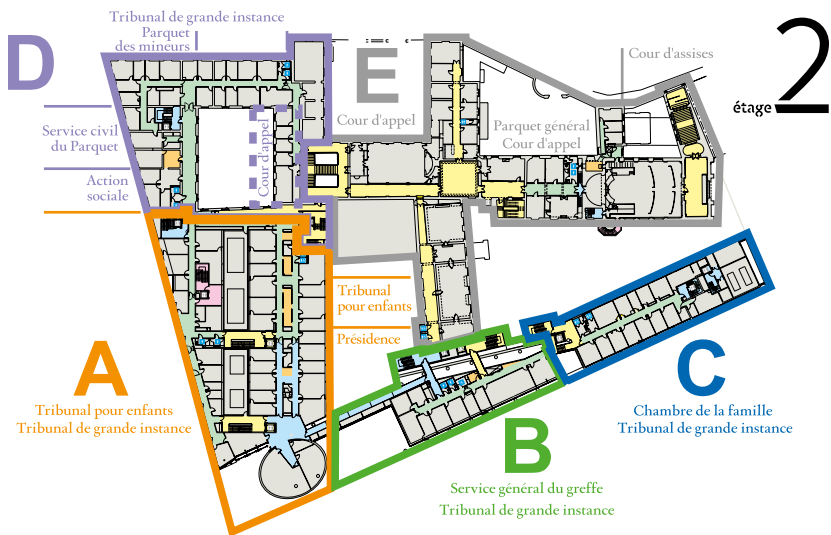
Détail d'un brise-soleil.



L'embarquement de l'entrée, thème archétypal, constitue un des symboles de la justice.

[rez-de-chaussée]





Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ

Ont participé au sein de l'APIJ

Jean-Pierre Weiss, Directeur général

Roger Lichtle

Thomas Camus

Coordination : Clémentine Bagieu, Marion Moraes - Service communication

Remerciements à

Pascal Prunet, Architecte du projet, agence Prunet

Gilbert Cousteaux, Vice-président du tribunal de grande instance de Toulouse

Marie-Pierre Macé, Altyx signalétique

Maquette et mise en page Agence O Cédille

Crédits photographiques Marie-Claire Bordaz, Gilbert Cousteaux

Impression Imprimerie Rochelaise

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public du ministère de la Justice.*

Principal opérateur immobilier du Ministère, elle a pour mission de construire, rénover et réhabiliter des palais de justice et des établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'Outre-mer. Elle participe, par ses études et expertises, à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires en relation avec les directions de la Chancellerie. L'Agence assure des interventions étendues depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

L'APIJ pilote une centaine d'opérations pour un montant d'environ trois milliards d'euros et met en œuvre des procédures innovantes ; elle est en particulier le premier maître d'ouvrage public d'Etat à utiliser le partenariat public-privé.

**Appellation d'usage de l'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice.*



APIJ - 30, rue du Château des Rentiers - 75013 Paris - Tél. 01 53 94 88 00 - Fax 01 53 94 89 00 - www.apij.justice.fr